

Votre contact

**Stéphane GALLIEZ**

Stéphane Galliez Patrimoine

+33658705436

contact@sg-patrimoine.com



# DER

## Document d'Entrée en Relation

**2025**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

---

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.

## VOTRE CONTACT

---

**GALLIEZ Stéphane**

29 COHIGNAC  
44130 BLAIN

Téléphone : **06 58 70 54 36**

Email : **contact@sg-patrimoine.com**

## INFORMATIONS

---

### L'Entreprise:

Nom ou dénomination sociale : **GALLIEZ Stéphane**

Adresse professionnelle ou siège social : **29 Cohignac 44130 Blain**

SIREN: **480 176 601**

NAF/APE : **6831Z**

# CONSEILS FINANCIERS

## Conseiller en investissements financiers

### **Conseiller en Investissement Financier contrôlable par l'AMF : OUI**

Adhérent de l'association professionnelle dont il s'est engagé à respecter le Code de bonne conduite / déontologie : ANACOFI-CIF, association agréée par l'AMF.

Distributeur de Stellium Invest – Société par actions simplifiée au capital de 950 000 € – RCS Toulouse 538 449 612 – 11 Avenue Parmentier – CS 70117 – 31201 Toulouse Cedex 2 Entreprise d'investissement agréée par l'ACPR – Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution – 4 place de Budapest, 75 436 Paris Cedex 09, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr) – sous le n° 10983 N.

Le service de conseil en investissement est délivré par le conseiller en investissement financier, à titre non indépendant. Il se limite à la gamme de produits sélectionnés et référencés par Stellium Invest auprès de sociétés de gestion et d'émetteurs de titres avec lesquels Stellium Invest est lié contractuellement.

Stellium Invest fournit le service de Réception et transmission d'ordres, pour le compte du CIF, à l'investisseur final.

Au regard de la procédure de gouvernance et de la politique de gouvernance produits de Stellium Invest, le consultant est susceptible de proposer des Instruments Financiers prenant en compte les facteurs de durabilité, tels que les questions environnementales, sociales et de personnel, en choisissant des producteurs de produits qui contribuent à la lutte contre le changement climatique et qui intègrent les facteurs ESG et ou ISR dans leurs politiques.

A ce titre, Stellium Invest perçoit des commissions de distribution des producteurs qui seront prélevés sur les frais du produit (frais d'entrée et frais de gestion). Stellium Invest rétrocèdera une quote-part de cette commission à votre interlocuteur CIF.

Préalablement à toute souscription, la nature et le détail des commissions seront précisés dans un document joint à la déclaration d'adéquation.

Les moyens de communication entre le CIF et le client sont l'email, le téléphone, la visio et le SMS.

En fonction de la nature des instruments financiers, il est enfin précisé qu'une évaluation périodique de l'adéquation pourra être réalisée.

Conformément à l'article 325-5 du Règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), l'investisseur potentiel reconnaît avoir pris connaissance des éléments précités.

**N° ORIAS : N°16004961**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75017 PARIS

Numéro de police : **7400023129**

## Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|
| CIF                | 1 000 000€                     | 1 000 000€                              |

Partenaires

| Nom                                     | Nature              | Type d'accord              | Mode de rémunération |
|-----------------------------------------|---------------------|----------------------------|----------------------|
| Advenis IM                              | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Alderan                                 | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Altarea REIM                            | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Alto Eiffel                             | Produits financiers | Convention de distribution | Commissions          |
| Arkea REIM                              | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Astream                                 | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Elevation Capital Partners Inter Invest | Produits financiers | Convention de distribution | Commissions          |
| La Française REIM                       | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Mata Capital                            | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Nextstage AM                            | Produits financiers | Convention de distribution | Commissions          |
| Norma Capital                           | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Odyssée Venture                         | Produits financiers | Convention de distribution | Commissions          |
| Périal AM                               | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Sofidy                                  | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Urban                                   | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |
| Voisin                                  | SCPI                | Convention de distribution | Commissions          |

## Mandataire

### **Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance agissant pour le compte de Stellium Courtage : OUI**

Adhérent de l'association professionnelle : ANACOFI COURTAGE

Société de courtage d'assurance de type B au capital social de 350 000 € - RCS Toulouse 421 956 509 - n° ORIAS : 07 008 919 - 11 Avenue Parmentier - CS 70117 - 31201 Toulouse Cedex 2 - Activité contrôlable par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, 75 436 Paris cedex 9, [www.acpr.banque-france.fr](http://www.acpr.banque-france.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité civile professionnelle conforme au code des assurances - [www.orias.fr](http://www.orias.fr), hors assurance décès invalidité.

Stellium Courtage exerce son activité de courtage d'assurance conformément à l'article L.521-2, II, 1° b) du Code des assurances.

Stellium Courtage délivre un conseil basé sur les connaissances et l'expérience financière du client ainsi que sa situation financière et ses objectifs de souscription. Stellium Courtage vérifie que le contrat proposé est cohérent avec les exigences et les besoins du client en matière d'assurance (conseil niveau 1).

La société ne fournit pas de service de recommandation personnalisé au sens de l'article L.521-4 du Code des assurances et ne vous remettra pas d'évaluation périodique du produit sélectionné au regard de vos exigences et besoins.

La société Stellium Courtage est rémunérée sous la forme de commissions négociées auprès de nos fournisseurs. Une partie de nos commissions est rétrocédée à votre interlocuteur, mandataire de Stellium Courtage.

La société Stellium Courtage ne détient aucune participation directe ou indirecte dans une entreprise d'assurance. Aucune entreprise d'assurance ne détient de participation directe ou indirecte dans la société.

Le mandataire distribue exclusivement les produits des fournisseurs référencés par Stellium Courtage qui sont les suivants :

#### **Assureurs :**

Suravenir (Vie Plus), APICIL Assurances, APICIL LIFE, APICIL Epargne Retraite

#### **Courtier Grossistes :**

- ODDO BHF avec les assureurs suivants Génération Vie, Generali Vie
- Primonial avec les assureurs Suravenir, Oradea vie
- Eres avec les assureurs suivants : Swiss life, Spirica
- Digital Insure avec les assureurs suivants : Groupama Gan Vie, AG2R La Mondiale, Miltis

**N° ORIAS : N°16004961**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75017 PARIS

Numéro de police : **7400023129**

# FINANCEMENT

## Mandataire d'intermédiaire en opération de banque et en service de paiements (MIOBSP)

**Mandataire d'Intermédiaire en Opérations de Banque et en Services de paiement de Stellium Financement : OUI**

Adhérent de l'association professionnelle : ANACOFI COURTAGE

Agissant en tant que Démarcheur bancaire et financier et Mandataire d'Intermédiaire d'Assurance pour le compte de Stellium Financement

STELLIUM FINANCEMENT - Courtier en Opérations de Banque et en Services de paiement et Courtier d'Assurance - Société par actions simplifiée au capital de 100 000 € - RCS Toulouse 842 612 707 - 11 avenue parmentier, CS 70 117, 31 201 Toulouse cedex 2 - n° ORIAS 18 006 415, Activité contrôlable par l'ACPR - Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest, 75 436 Paris cedex 9, Assurance de responsabilité civile professionnelle conforme au code monétaire et financier.

Dans le cadre de son activité d'Intermédiaire en opération de banque, Stellium Financement peut percevoir de la part des partenaires bancaires une commission ainsi que des honoraires de courtage au titre du mandat de recherche de capitaux. Dans ce cas, le Mandataire pourra percevoir une quote-part des honoraires de courtage rétrocédé par Stellium Financement. Le cas échéant, Stellium Financement peut être amené à proposer un service de conseil au sens de l'Article 519-1-1 du CMF. Dans ce cas, les modalités de rémunération dues par le client seront précisées dans le mandat de conseil.

La liste exhaustive des partenaires bancaires peut être obtenu sur le site : <https://www.stellium.fr/partenaires-bancaires-de-stellium-financement/>

Stellium Financement a enregistré au cours du dernier exercice plus d'un tiers de son Chiffre d'Affaires avec le CFCAL et ARKEA.

**N° ORIAS : N°16004961**

### Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75017 PARIS  
Numéro de police : **7400023129**

### Garanties

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|
| IOBSP              | 1 000 000€                     | 1 000 000€                              |

### Partenaires

| Nom   | Nature | Type d'accord          | Type de rémunération |
|-------|--------|------------------------|----------------------|
| Arkea | Banque | Convention de courtage | Commissions          |
| BNP   | Banque | Convention de courtage | Commissions          |

| Nom              | Nature | Type d'accord          | Type de rémunération |
|------------------|--------|------------------------|----------------------|
| Caisse d'épargne | Banque | Convention de courtage | Commissions          |
| CFCAL            | Banque | Convention de courtage | Commissions          |
| LCL              | Banque | Convention de courtage | Commissions          |

Agent commercial

**Habilité à intervenir, en qualité d’agent commercial, pour le compte de Stellium Immobilier SAS : OUI**

Société au capital social de 150 000 € – RCS Toulouse 384 850 095 – 11 Avenue Parmentier – CS 70117 – 31201 Toulouse Cedex 2

Carte professionnelle n° CPI 3101 2015 000 001 813 « Transaction sur immeubles et fonds de commerce » sans détention de fonds, délivrée par la Chambre de Commerce et d’Industrie de Toulouse.

**Attestation d’habilitation conforme aux dispositions du décret n°72-678 du 20 juillet 1972.**

Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu’il soit membre de l’ANACOFI et/ou de l’ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l’ANACOFI et de l’ANACOFI-CIF, d’une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d’une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : ZURICH INSURANCE PLC 112 avenue de Wagram 75017 PARIS

Numéro de police : **7400023129**

Garanties financières

| Activités assurées | Montants garantis par sinistre | Montants garantis par année d'assurance |
|--------------------|--------------------------------|-----------------------------------------|
| Immobilier         | 1 000 000€                     | 1 000 000€                              |

## DURABILITÉ

---

Notre cabinet est susceptible de vous proposer des instruments financiers prenant en compte les facteurs de durabilité. Cette prise en compte peut porter sur les axes ci-dessous :

- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des activités considérées comme durables sur le plan environnemental par la classification européenne Taxonomie (autrement dit aligné à Taxonomie),
- Analyse de la proportion de l'investissement investi dans des « investissements durables » au sens du règlement SFDR,
- Prise en compte des « principales incidences négatives » dans l'analyse des produits conseillés.

## MÉDIATEURS

---

### I – Médiateurs compétents litiges avec un consommateur :

#### ***Pour les activités de CIF :***

Mme Marielle Cohen-Branche, Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17, place de la Bourse 75082 Paris cedex 02  
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur>

#### ***Pour les activités d'assurance:***

Mediation de la Consommation AME 11 Place Dauphine 75001 PARIS [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)

#### ***Pour les activités d'IOBSP et Immobilière :***

Mediation de la Consommation AME 11 Place Dauphine 75001 PARIS [www.mediationconso-ame.com](http://www.mediationconso-ame.com)

# RÉMUNÉRATION

## Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail **large et suffisant** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

## MÉTHODES DE COMMUNICATION

Dans le cadre de notre relation, nous mettons à disposition du Client un espace dédié et sécurisé permettant d'interagir avec son conseiller. Cet espace constitue le principal canal d'échange et offre diverses fonctionnalités, notamment :

- La mise à jour des éléments de connaissance et de profil du client,
- La transmission sécurisée de documents,
- L'accès aux informations relatives aux actifs et au passif du Client, notamment via des mécanismes d'agrégation de données financières,

Le Client autorise expressément, le cas échéant, le conseiller à recevoir directement de la part des compagnies d'assurance, établissements bancaires et autres organismes financiers, les informations le concernant, sous réserve qu'un contrat ait été préalablement conclu avec ces entités dans le cadre de la prestation du conseiller.

### Préférence pour la Communication Électronique

Afin d'assurer une fluidité et une réactivité maximales, la communication sera prioritairement réalisée par voie électronique, notamment via l'espace dédié, le courrier électronique ou d'autres outils numériques sécurisés. Toutefois, le Client conserve la possibilité de demander une communication sous format papier pour tout document, ce qui lui sera fourni sur demande spécifique.

### Sécurisation des échanges

Nous nous engageons à assurer la confidentialité et la sécurité des informations échangées. Tous les échanges électroniques transitent via des canaux sécurisés, et l'accès à l'espace dédié est protégé par des dispositifs d'authentification renforcée.

### Conservation des Documents et Historique des Échanges

Les documents et échanges réalisés dans l'espace dédié sont conservés pendant une durée conforme aux exigences réglementaires en vigueur. Le Client peut accéder à son historique et en demander une extraction à tout moment.

En acceptant ces modalités de communication, le Client reconnaît être informé des moyens privilégiés d'échange avec son conseiller et des conditions de transmission des informations relatives à son patrimoine

## RÉCLAMATIONS

---

*Pour toute réclamation, 2 possibilités :*

- Vous pouvez formuler votre réclamation à votre Consultant, en lui adressant un courrier à l'adresse mail ou postale précisée en en-tête des présentes.
- Ou adresser votre réclamation à en fonction du produit concerné à Stellium Invest (pour les instruments financiers), à Stellium Courtage (produits d'assurance), à Stellium Financement (pour les opérations de crédit) ou Stellium Immobilier (pour les produits immobiliers) à l'adresse suivante : Direction Générale – 11 avenue Parmentier – 31 200 Toulouse. Vous trouverez toutes les modalités de traitement des réclamations sur le site [www.stellium.fr](http://www.stellium.fr)

*Toute réclamation doit faire l'objet d'un traitement dans les délais suivants :*

- Dix jours ouvrables maximum à compter de l'envoi de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai;
- Deux mois maximum entre la date d'envoi de la réclamation et la date d'envoi de la réponse à l'investisseur.

## RGPD

---

### ■ Responsables de traitement :

Conformément à la réglementation en vigueur en matière de protection des données personnelles, les données de l'investisseur et/ou du prospect sont collectées :

- Par le Consultant pour le compte des co-responsables de traitement à savoir les sociétés Stellium Invest, Stellium Courtage, Stellium Immobilier ou Stellium Financement,
- Ou le cas échéant par le CIF, également co-responsable du traitement.

### ■ Destinataires des données personnelles :

Le Consultant et les sociétés Stellium Invest, Stellium Courtage, Stellium Immobilier ou Stellium Financement sont destinataires de l'ensemble des données collectées.

### ■ Finalité du traitement :

Les données personnelles sont traitées afin de permettre aux responsables de traitement de respecter leur obligation légale d'information sur leurs habilitations.

### ■ Durée de conservation des données :

Les données personnelles des prospects, le CIF, Stellium Courtage, Stellium Invest, Stellium Immobilier ou Stellium Financement s'engagent à les supprimer un an après l'entrée en relation s'il n'y a pas eu de souscription ou de mise à jour de leurs informations.

### ■ Droits des personnes concernées :

Le prospect bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de portabilité des données ainsi qu'un droit de limitation ou d'opposition au traitement de ses données personnelles qu'il peut exercer à l'adresse suivante : [rgpd@stellium.fr](mailto:rgpd@stellium.fr)

Le prospect peut introduire une réclamation au sujet du traitement de ses données personnelles auprès de la CNIL.

### ■ Politique de protection des données :

Pour plus d'information, nous vous invitons à consulter notre politique de protection des données présentes présente sur le site internet des sociétés Stellium : <https://www.stellium.fr/traitement-donnees-personnelles/>

DATE ET SIGNATURE

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

Le Client

Fait à :  
Date :  
Signature :

Le Conseiller

Fait à :  
Date :  
Signature :